

LA LETTRE DU DDVA AUX ASSOCIATIONS DES ALPES MARITIMES ET A LEURS PARTENAIRES

Numéro 7

⇒ ACTUALITES DE LA DDVA 06 ... et de la M.A.I.A. 06

★ **Baromètre des relations entre collectivités locales et associations des Alpes-Maritimes :**
Dans la continuité du *baromètre des relations entre collectivités locales et associations* effectué par le groupe « Territorial » en 2014, à l'échelle nationale, le DDVA avait sollicité les collectivités locales-lieux ressources MAIA (cf. Courrier et enquête en ligne d'avril 2015) afin d'obtenir une photographie spécifique aux Alpes-maritimes en la matière. Les informations recueillies peuvent être communiquées sur demande auprès du DDVA.

→ [Baromètre national](#)

.....

★ **La campagne du Fonds de Développement de la Vie Associative 2016 bat son plein !**
La DDVA accompagne en lien avec la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale PACA, les porteurs de projets sur deux types d'action: l'aide à la formation de bénévoles et le soutien aux projets d'innovation sociale.
La demande de subvention doit être déposée sur e-subvention. Cette procédure dématérialisée sera généralisée aux autres appels à projets.

→ fanny.coll@alpes-maritimes.gouv.fr

→ [Pour être guidé dans e-subvention](#)

→ [En savoir plus sur le FDVA](#)

.....

★ **Emploi CNDS : Aide à l'emploi et dispositif d'accompagnement à l'apprentissage pour les associations sportives.**

Bien que la campagne CNDS 2016 (Centre National de Développement du Sport) ait fixé au 21 mars le retour des dossiers de demande de subventions CNDS, l'aide au titre du dispositif « emploi CNDS » est un dispositif **continu sur l'année**.

Cette aide est conditionnée à la signature effective d'un contrat de travail à durée indéterminée, en appui d'une fiche de poste précisant les missions du salarié en lien avec le projet associatif.

- CNDS : ludovic.fornes@alpes-maritimes.gouv.fr
 - Emploi CNDS : sylvie.dolle@alpes-maritimes.gouv.fr
 - CNDS Équipement : aurelia.don@alpes-maritimes.gouv.fr
-

⇒ ACTION GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DE LA V.A

★ Prime de 4000 € à l'embauche du premier salarié :

Les associations qui embauchent leur premier salarié pour un emploi durable entre le 09/06/2015 et le 08/06/2016 bénéficient d'une aide de l'État de 4000 € sur 2 ans.

Le contrat de travail doit être à durée indéterminée ou à durée déterminée de plus de 12 mois. Cette aide ne se cumule pas avec une autre aide à l'embauche.

- correspondant du réseau MAIA à l'UT 06 DIRECCTE : nadine.girard@direccte.gouv.fr
-

★ Dons aux associations et rescrit fiscal : le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) préconise la méthode du faisceau d'indices afin d'éviter les interprétations parfois trop restrictives des services fiscaux.

Toute association déclarée peut recevoir des dons effectués spontanément sous forme d'argent ou de biens meubles.

Ces dons - doivent être totalement désintéressés et ne correspondre à aucune contrepartie (ils se distinguent des droits d'entrée, des cotisations, des prestations de service et du sponsoring)

- peuvent permettre aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôts si l'association répond à 2 conditions : poursuivre un but d'intérêt général et remettre aux donateurs un reçu fiscal.

La notion d'association d'intérêt général est en réalité une notion purement fiscale.

Les associations qui présente un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, environnemental (art. 200 du Code Général des Impôts), une activité non lucrative, et qui n'agissent pas pour un cercle restreint de personnes sont d'intérêt général.

Cette dernière condition tenant à la nécessité de ne pas agir pour un cercle restreint de personnes, manque parfois de précisions et peut faire l'objet d'une appréciation restrictive par l'administration fiscale.

- Correspondant du réseau MAIA à la DGFIP (services fiscaux) : jeanne.kunik@dgfip.finances.gouv.fr

- [Lire à ce sujet la dernière enquête de Recherches & Solidarités](#)
-

★ Chaque début d'année, paraît au Journal Officiel la liste des journées nationales de quêtes sur la voie publique. Les organismes habilités à faire appel à la générosité publique dans plusieurs départements figurent sur ce calendrier et ne peuvent quêter sur la voie publique en dehors des jours autorisés.

- Télécharger le document [ici](#)

⇒ REPONSES A QUELQUES QUESTIONS RECURRENTES POSEES A LA DDVA 06

★ **Un demandeur d'emploi peut-il effectuer une mission bénévole ?**

Un certain nombre de personnes indemnisées par Pôle Emploi ou bénéficiaires du RSA nous interrogent sur la compatibilité entre le bénéfice de ces indemnités et leur activité de bénévoles. Pôle Emploi peut remettre en question leur situation si la condition de recherche active d'emploi n'est pas garantie.

Il convient dès lors de s'assurer que :

- l'association au sein de laquelle ils sont bénévoles (président ou membre actif) n'est pas leur ancien employeur ;
- les missions de bénévoles ne freinent pas la recherche d'un emploi.

Par conséquent, il est impératif d'être très clair sur le temps imparti à la recherche d'emploi et celui dédié au bénévolat.

→ [CA Rouen 9 octobre 2014. RG n°13/03095](#)

.....

★ **Auprès de quel service peut-on se procurer les statuts d'une association ayant bénéficié de fonds publics ?**

C'est auprès du Greffe des associations – Bureau de la Police Générale de la Direction de la Réglementation et des libertés publiques – qu'il convient de s'adresser par mail.

→ pref-associations@alpes-maritimes.gouv.fr

→ morgane.bousquet@alpes-maritimes.gouv.fr (Sous-Préfecture de Grasse)

.....

⇒ FRAPPEZ A LA BONNE PORTE !

★ **« Choisir la forme juridique adaptée à son projet »**

L'association Loi 1901 n'étant pas forcément le statut le mieux adapté à tous les créateurs d'activité d'utilité sociale, l'AVISE propose un guide recensant les différents statuts juridiques selon le type d'activité d'utilité sociale (SCOP, SCIC, association 1901, S.A, ...).

→ À télécharger [ici](#)

.....

★ **« Gouvernance et engagements associatifs : enjeux et leviers pour agir »**

Comment garantir un fonctionnement réellement démocratique au sein d'une association, comment rajeunir et féminiser son conseil d'administration, comment mobiliser de nouveaux administrateurs, ... ?

La FONDA, la région Rhône Alpes et le Mouvement Associatif Rhône Alpes ont élaboré un document recensant les pistes d'actions, les outils autour de la gouvernance associative.

.....

★ **Guide M.A.I.A. 2015 en version papier :**

Mis gratuitement à votre disposition par la D.D.V.A (dans la limite des stocks disponibles)

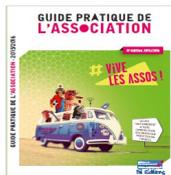
→ Contact : jeannette.jorand@alpes-maritimes.gouv.fr

→ À télécharger sur le site de la préfecture www.alpes-maritimes.gouv.fr (Rubrique D.D.C.S)

La Mission d'Accueil et d'Information des Associations associe des services de l'État, des collectivités, le Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB), des associations.

.....

★ **Guidon : le guide pratique de l'association 2015-2016**



Plébiscité par nombre de dirigeants bénévoles, le guide pratique de l'association « Guidon » vient d'être édité nationalement. Un certain nombre d'exemplaires seront très prochainement disponibles à la DDCS des Alpes-Maritimes.

→ Contact : jeannette.jorand@alpes-maritimes.gouv.fr

⇒ ... **DES FINANCEMENTS POUR VOS PROJETS !**

Cette rubrique ne concerne que les dossiers venant à échéance à la parution de cette lettre.

★ **Un fonds de la Caisse des Dépôts dédié à la rénovation des centres de vacances ou de loisirs :**

Le Fonds Tourisme Social Investissement a pour vocation d'accompagner les opérateurs de tourisme social qui souhaitent rénover ou reconfigurer leurs centres de vacances et de loisirs.

→ [En savoir plus](#)

.....
★ **Prix des initiatives étudiantes pour l'éducation au développement :**

Soutien aux associations étudiantes qui mettent en place une démarche d'éducation à la citoyenneté intégrant une dimension liée à la solidarité internationale.

Date limite : 11 avril 2016

→ [En savoir plus](#)

.....
★ **Fondation de France :** <http://www.fondationdefrance.org/>

« Habitat, développement social et territoires »

Date limite : 9 septembre 2016

→ lucia.techer@fdf.org

.....
★ **Fondation de France :**

« Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées »

Date limite : 4 avril 2016

→ info@fondation-de-france.org

⇒ **DES BESOINS EN FORMATION ?**

★ La formation à l'accueil et à l'**encadrement éducatif des enfants en situation de handicap** en centre de loisirs aura lieu le **vendredi 18 mars** et le **mardi 29 mars** de **9h à 12h** et de **13h à 16h** à l'**Espace Jeunes La Condamine**.

→ jacquelinelu@lasemeuse.asso.fr 06.60.68.52.32

Association La Semeuse - Espace Jeunes La Condamine

★ **L' APPASCAM et la CLAIE vous présentent leur catalogue de formations à la vie associative et à l'économie sociale et solidaire.**

Ces formations financées au titre du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) sont gratuites pour les bénévoles.

Les prochaines sessions prévues portent sur :

- « Dynamiser sa gouvernance pour une organisation performante », 21 et 22 avril 2016 à la CLAIE

- « Les clefs de l'Économie Sociale et Solidaire », 19, 26 avril et 10 mai 2016

- « Animer des réunions participatives », 19 et 20 mai 2016 à la CLAIE

- « Gouvernance participative », 2 et 9 juin 2016

→ fanny@claie06.fr 04.97.07.34.49

.....
★ « Les mardis de l'emploi associatif » : webinaires à l'initiative du Mouvement Associatif
Mardi 12 avril 2016 - 11h à 12h sur le thème de la réforme territoriale (Loi NOTRe)

→ [En savoir plus](#)

⇒ VOTRE BOITE A OUTILS

→ [Panorama du secteur associatif des Alpes Maritimes](#)

→ [Statut associatif et activités économiques, quiz en 22 questions-réponses](#)

→ [Associations employeuses, respectez les conventions collectives](#)

→ [Guide M.A.I.A. 2015](#)

→ [L'essentiel de la vie associative dans le 06](#)

→ [Les relations \(parfois dangereuses!\) entre associations et auto entrepreneur](#)

[Toutes les lettres du DDVA sur le site de la préfecture :](#)
[services de l'Etat /sante et cohésion sociale/Direction départementale de la cohésion sociale/Vie Associative](#)

Pour accéder aux documents de la DDVA 06 plus facilement sur le site de la Préfecture, suivre l'arborescence suivante :

www.alpes-maritimes.gouv.fr/services de l'État /sante et cohésion sociale/
Direction départementale de la cohésion sociale/Vie Associative

⇒ L'ACTUALITE DU RESEAU M.A.I.A.

★ **CANNES ASSOCIATIONS +** : Maison des associations, 9 rue Louis Braille 06 400

. Conférences sur le développement associatif

. La gestion d'une association (suivie de questions diverses)

. Projet associatif : analyse et constitution du projet, plans d'actions

. Financements publics et privés

→ Programme détaillé sur www.cannes.com

Renseignements et inscriptions au 04.93.99.44.54

.....

★ **CARROS P.A.R.I MIX'CITE** , Centre social « La Passerelle », 15 bis rue du Bosquet 06 510
. Formations Secourisme PSC1 (animées par La Croix Rouge Française)
. Formations Vie Associative : (« Organiser une manifestation », « La gouvernance »,
« Petite comptabilité/Gestion ».)

→ Programme détaillé sur www.parimixcite.org

Renseignements et inscriptions : celinemartini@parimixcite.org, vieasso@parimixcite.org

.....

★ **VENCE : Maison de la Vie Vençaise**, 51 avenue des Alliés 06 140

Formations gratuites pour les responsables et les bénévoles des associations, organisées en partenariat avec la Ville de Vence, la CLAIE, l'APPASCAM et TIA et financées par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

→ Contact : lpoisbelaud@ville-vence.fr gpeutat@ville-vence.fr Tel : 04.92.11.20.22

.....

<p>Directeur de publication : Philippe Barbet, Délégué Départemental à la Vie Associative, Inspecteur Principal de la Jeunesse et des Sports Rédactrices: Fanny Coll , Conseillère de jeunesse et d'éducation populaire fanny.coll@alpes-maritimes.gouv.fr</p>
--